

(15) Le Service **ACISMT** d'Aurillac est désormais adhérent du Cisme. Son président actuel est **M. Chauvet**.

(68) Le **SPST Centre Alsace** change de Président et voit **M. Raphaël Kempf** succéder à **M. Michel Compoin**.

(94) Si **M. Jack Cohen** demeure administrateur de l'**AMET**, il lègue ses fonctions de Président à **Mme Marie-Pierre Calvayrac**.

(976) L'adhésion du Service **MEDETRAM – SIST Mayotte de Mamoudzou** au Cisme a été ratifiée. Son directeur est **M. Patrick Arlot**, son président **M. Thierry Galamare**.



Une nomination, un départ à la retraite, un changement récent dans l'organisation de votre Service que vous souhaitez communiquer à la profession ?

Signalez-le aux Informations Mensuelles  
p.marseglia@cisme.org

Les Informations Mensuelles paraissent 11 fois par an.

**Editeur Cisme**  
10 rue de la Rosière - 75015 Paris  
Tél 01 53 95 38 51  
Fax 01 53 95 38 48  
Site [www.cisme.org](http://www.cisme.org)  
Email [info@cisme.org](mailto:info@cisme.org)  
ISSN 2104-5208

**Responsable de la publication**  
Martial BRUN

**Rédaction**  
Martial BRUN  
Julie DECOTTIGNIES  
Alexandra GEORGES  
Françoise JACQUET  
Corinne LETHEUX  
Anne-Sophie LOICQ  
Constance PASCRAU  
Virginie PERINETTI

**Assistants**  
Agnès DEMIRDJIAN  
Sébastien DUPERY  
Patricia MARSEGLIA



## Application de la réforme Retour sur l'enquête flash "Gouvernance – Projet de Service – Agrément"

Suite à l'expression, par plusieurs organisations syndicales, de doutes quant à l'application de la nouvelle gouvernance par les Services de santé au travail, le Cisme a lancé, à la fin du mois de mai, une enquête flash, à laquelle 82 % de ses adhérents ont répondu (représentant 83 % des effectifs des salariés suivis). L'analyse des résultats montre que parmi ces 82 %, ce sont 92 % des Services qui se déclarent en conformité au niveau de leur gouvernance.

On entendra ici par conformité le fait d'avoir entrepris toutes les mesures requises pour se mettre en accord avec la réglementation, quand bien même certaines carences peuvent demeurer. Ainsi 80 % des SSTI ont indiqué avoir un salarié au poste de trésorier, et un salarié au poste de président de la Commission de Contrôle. Cette même Commission compte néanmoins des carences au niveau "employeurs", rapportées par 14 % des Services (57 postes vacants), et en salariés pour 37 % des SSTI (147 postes vacants).

Du côté du Conseil d'Administration, ce sont 10 % des Services qui signalent une carence en employeurs (28 postes vacants) et 39 % qui reportent une carence en matière de salariés (plus de 120 postes vacants).

Par ailleurs, 49 % des SSTI déclarent avoir finalisé leur projet de Service, et 4 Services ont déjà signé un Cpom (2 en Lorraine, 2 en Languedoc-Roussillon). 9 % d'entre eux, enfin, rapportent des difficultés d'agrément. Ces difficultés sont remontées au Cisme de manière plus détaillée via l'observatoire mis en

place en amont de l'enquête flash "gouvernance", qui dénote d'une certaine hétérogénéité des situations d'agrément. Il existe, en effet, des Services agréés, des Services agréés de façon conditionnelle (pour 18 mois, 3 ans...), et des Services qui voient leur agrément non renouvelé.

L'état des lieux ainsi dressé permet notamment de dégager des motifs récurrents aux refus d'agrément des SSTI qui se sont exprimés. On notera cependant dans la plupart des cas une absence de politique exprimée au sein du CRPRP par la Direccte en matière d'agrément. Or, les textes requièrent cette expression. Dès lors, il est difficile pour les SSTI d'anticiper les attentes de l'Administration et d'apprécier l'équité de traitement d'un Service à l'autre.

Parmi les constantes, les modulations de la périodicité des examens médicaux tendent à être rejetées si elles dépassent la durée de l'agrément lui-même, quelles que soient les dispositions de suivi individuel ou d'actions sur le milieu de travail annuelles prévues par ailleurs. Les rejets de demandes de modulation relèvent souvent d'une préparation de l'intervention des infirmières insuffisante ou d'un manque de précision du Service en termes de lisibilité des actions pluridisciplinaires annuelles. Il importe donc de porter une attention particulière sur ces points lors de l'élaboration du projet de Service.

Le Cisme poursuit son observatoire des agréments et invite ses adhérents à remonter toutes les décisions à Virginie Perinetti ([v.perinetti@cisme.org](mailto:v.perinetti@cisme.org)). La conclusion des Cpom fait l'objet de la même attention. ■



La tribune échange sur la réforme (de gauche à droite M. Léger, M. Texier, président du Cisme, M. Charriol, Mme Boissard, M. Lesimple et M. Moron).

## Dossier Spécial AG du Cisme